

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2015

Présents: Hubert DETHURENS, maire

Philippe LADERMANN, adjoint Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015
- 2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2014 : délibération
- 3. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires pour l'exercice 2014 : délibération
- 4. Communications de l'exécutif
- 5. Divers
- 6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

En préambule de la tenue du conseil, il était prévu que M. Victor Borghi, lauréat 2014 du fonds du 700^{ème}, fasse une présentation de son projet. Nous avons toutefois reçu un mail de ce jeune homme, dont lecture est donnée, expliquant que la réalisation artistique prévue a dû être abandonnée et que le montant du fonds sera remboursé à la commune.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015

Après retrait de l'auteur d'une interpellation sous « Divers », ce dernier ne faisant que rapporter les propos d'un tiers, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2014 : délibération

Le maire donne lecture de son rapport 2014, ainsi que de celui de l'organe de révision. Il passe ensuite la parole à Philippe Lädermann afin que celui-ci fasse procéder au vote de la délibération sur les comptes de l'exercice 2014.



Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de 2'218'103.09 F aux charges et de 2'849'869.75 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 631'766.66 F.
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de 5'886.00 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 5'886.00 F.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de 5'886.00 F par l'autofinancement au moyen de la somme de 345'858.85 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 631'766.66 F.
- 4. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 631'766.66 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
- 5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de 16'456'768.61 F qui se compose de :

Patrimoine financier
Patrimoine administratif
12'721'305.39 F
3'735'463.22 F

Total de l'actif 16'456'768.61 F

et au passif un montant de 16'456'768.61 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	117'754.45 F
- Dettes à court, moyen et long termes	4'483'606.95 F
- Engagements envers des entités particulières	3'125.71 F
- Provisions	1'573'500.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux	
et les préfinancements	334'822.80 F



- Fortune nette

9'943'958.70 F

Total du passif

16'456'768.61 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à 0 F.

La délibération portant sur les comptes de l'exercice 2014, ainsi que le rapport administratif et financier du maire sont approuvés par 11 voix, soit à l'unanimité.

3. <u>Approbation des crédits budgétaires supplémentaires pour l'exercice 2014 :</u> délibération

Philippe Lädermann donne lecture du projet de délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de 392'995.59 F, soit :

Compte	Désignation du compte	Budget	Solde du compte au 31.12.2014	Dépassemen t
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
318	Honoraires, prestations de service	26'500.00	27'493.05	993.05
14	INCENDIE ET SECOURS			
313	Fournitures et marchandises	3'000.00	4'799.90	1'799.90
317	Dédommagements et frais de cours	3'500.00	7'536.10	4'036.10
319	Frais divers	2'000.00	2'121.80	121.80
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION			
318	Honoraires, prestations de service	35'000.00	35'205.35	205.35
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE			
316	Location de matériels	8'000.00	13'202.00	5'202.00
318	Honoraires, prestations de service	15'500.00	24'994.15	9'494.15
365	Subventions à institutions privées	3'000.00	3'050.00	50.00
34	SPORTS			
311	Achat mobiliers, matériels	10'000.00	12'143.55	2'143.55
365	Subventions à institutions privées	20'000.00	21'900.00	1'900.00
71	ASSAINISSEMENT ET PROTEC.			



	DES EAUX			
314	Entretien canalisations et	55'000.00	61'390.80	6'390.80
	drainages			
72	TRAITEMENT DES DECHETS			
351	Dédommagements au Canton	24'000.00	25'357.40	1'357.40
90	IMPOTS			
330	Pertes sur débiteurs	10'000.00	323'457.95	313'457.95
351	Frais de perception fiscale	50'000.00	59'508.36	9'508.36
94	CHARGES ET REVENUS DES			
	CAPITAUX			
318	Frais bancaires	2'000.00	9'434.08	7'434.08
95	IMMEUBLES PATRIMOINE			
	FINANCIER			
312	Energie	8'000.00	10'258.40	2'258.40
321	Intérêts dettes court terme		13'540.80	13'540.80
322	Intérêts dettes à moyen et long termes	7'000.00	20'101.90	13'101.90
	tomico			392'995.59

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité. Hubert Dethurens remercie le CM de sa confiance.

4. Communication de l'exécutif

❖ Lettre de la Présidence du Conseil d'Etat : Hubert Dethurens donne lecture d'un courrier reçu de M. François Longchamp concernant la présidence du Conseil municipal des communes jusqu'à 800 habitants, et relève que ce courrier nous a été transmis par l'ACG avec la réponse donnée par sa présidente, cela sans aucune consultation avec les 6 communes concernées. Le maire est très fâché de cette procédure et l'avis de l'ACG ne le satisfait nullement, puisqu'il est proposé d'abroger un article de la Loi sur l'administration des communes qui autorise le maire des petites communes à présider le conseil municipal, cet article étant en contradiction avec la teneur de la nouvelle Constitution cantonale.

Hubert Dethurens relate avoir déjà eu contact avec 2 maires concernés à ce propos ; un courrier va être adressé par les 6 communes à M. Longchamp, demandant de trouver une solution juridique qui permette de maintenir la situation actuelle. En effet, il sera très difficile de trouver un membre du CM qui ait le temps de participer à la préparation des séances du conseil (une demi-journée au minimum ainsi que la lecture des dossiers relatifs à l'ordre du jour). Le maire demande aux membres du CM de se prononcer sur leur éventuel intérêt à investir la fonction de président du CM ; nul ne souhaite exercer ce rôle. En ce qui concerne la question du vote du président du CM pour départager les voix, la confusion n'existe pas puisque le maire, aujourd'hui déjà, ne vote pas mais tranche. Dardagny a d'ailleurs adopté un règlement qui permet à son maire de présider le conseil.



Pour répondre à Thierry Arn, Hubert Dethurens confirme que les adjoints ne pourront plus voter n'étant plus conseillers municipaux.

Projet de plan d'extraction « Parues» PE 01-2013: l'enquête publique sur ce nouveau plan d'extraction est maintenant lancée (8 mai au 8 juin). Le maire pense qu'il serait utile d'informer la population par voie de tous-ménage sur la possibilité de chacun à transmettre des remarques à l'autorité cantonale. Les observations communales ont déjà été adressées dans la 1^{er} phase de consultation, mais nous allons envoyer à l'Etat une 2ème série de commentaires détaillés, qui sera transmise au CM pour information, et qui avertira que l'on s'achemine vers une opposition si nos demandes ne sont pas prises en compte dans la phase suivante de délivrance de l'autorisation cantonale. A la fin du délai de mise à l'enquête, le département communiquera à la commune les remarques qu'il a reçues afin que le CM puisse se prononcer par voie délibératoire, ce qui ne pourra pas intervenir avant la séance de septembre.

Laurent Zimmermann trouve ce projet particulièrement inadapté vu la disproportion entre le volume de graviers à extraire et les nuisances induites pour les habitants. Dominique Pascual souhaite que la hauteur du terrain rendu ne soit pas plus haute qu'aujourd'hui. Bradley Stillwagon attire l'attention sur le respect des heures de travail pour préserver du bruit. Le maire répond que la mise à l'enquête apporte déjà des réponses satisfaisantes à ces questions. Par contre, le schéma des étapes d'exploitation n'est pas adéquat puisqu'il est prévu de commencer vers Soral pour terminer vers Laconnex ce qui indique que l'entier du périmètre restera ouvert durant toute l'exploitation, soit au minimum 4-5 ans. Nous demanderons de prévoir un schéma inverse pour que le côté Laconnex soit terminé et rendu le plus vite possible.

Thierry Arn demande si le dossier DCMI peut être mis dans la balance et Jean-Pierre Gantner souhaite savoir combien de plans d'extraction sont déjà en cours sur la commune.

5. Divers

- ❖ Jardin d'enfants: Andreea Capitanescu Benetti relate que le fonctionnement du nouveau comité est satisfaisant et qu'une bonne dynamique s'est installée. Elle transmet néanmoins des inquiétudes quant à la baisse progressive des inscriptions qui parait être conjoncturelle et met en danger le travail des professionnels. Aussi, elle aimerait que cela soit discuté au sein des Exécutifs de la Champagne. Le maire mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance des mairies de la Champagne, en novembre à Laconnex.
- * Réorganisation établissement scolaire : Hubert Dethurens informe que le DIP a répondu négativement à notre demande de modifier la configuration prévue à la rentrée. Andreea ne comprend pas cette politique contre-



productive qui éloigne l'école de son bassin culturel et social.

- ❖ Fleurir le village : Bradley Stillwagon relate avoir préparé avec un groupe de conseillers une série de propositions en vue d'améliorer la qualité de notre action. Le maire remercie le groupe ; toutefois, il est trop tard dans la saison pour remédier à la floraison estivale de cette année, aussi il propose que le CM se saisisse du détail de ces propositions cet automne afin de tirer au mieux parti du travail réalisé par le groupe. Bradley indique encore qu'un buis dans la pointe à l'entrée du village mérite des soins car il est noyé.
- Spectacle théâtral du 28 mai : Véronique Rudaz demande de l'aide pour la tenue de cette soirée et invite les membres du CM à venir voir la représentation.
- Sortie des aînés: Véronique Rudaz informe que cette sortie aura lieu le mercredi 10 juin et propose aux conseillers d'y participer.
- Clés des bâtiments communaux : Nadia Dupraz demande au CM de bien vouloir transmettre au secrétariat le numéro de toute clé en leurs mains, un inventaire général étant en cours.

6. Questions du public

Pas de question du public.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21H00.

Catherine Koumrouyan Secrétaire communale